

CONSEIL MUNICIPAL
17 juin 2016
RELEVÉ DE DÉCISIONS

1 – Election d'un nouvel Adjoint

VU le Code Général des Collectivités Locales, articles L 2122-8, L 2122-7, L 2122-7-2, et L 2122-10,
VU la démission de Frédérique TEXIER de ses mandats d'adjointe et de Conseillère Municipale,
VU l'acceptation de Madame la Sous-Préfète de Saint-Nazaire notifiée à l'intéressée le 04 juin 2016,
CONSIDERANT qu'il n'est pas nécessaire de procéder à des élections complémentaires,
CONSIDERANT qu'il convient de pourvoir le poste d'adjoint devenu vacant par la démission de Frédérique Texier,

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Article 1 : décide de procéder à l'élection du nouvel adjoint sans, au préalable, organiser d'élections complémentaires,

Article 2 : dit que le nouvel adjoint prendra le rang 8 dans le tableau du Conseil Municipal,

Article 3 : procède à l'élection du nouvel adjoint

ELECTION DU NOUVEL ADJOINT :

Constitution du bureau

Monsieur le Maire préside le bureau de vote.

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs :

-Mme Nadine COËDEL
-M. Stéphane CHABIN

Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Le président a constaté que le conseiller municipal ne disposait qu'une seule enveloppe et l'a déposée lui-même dans l'urne.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 27
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
d. Nombre de suffrages blancs.....7
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 20
e. Majorité absolue 14

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
Stéphane HERVY	20	vingt

Proclamation de l'élection du maire

Monsieur Stéphane HERVY a été proclamé 8ème adjoint.

2 - Composition des commissions et représentations dans les instances

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'éducation,

VU les délibérations n° 7 et n° 8 du 22 avril 2014 portant création et nomination des membres des commissions municipales,

CONSIDERANT qu'il revient au Conseil Municipal de désigner les membres des commissions municipales et les représentants dans différentes instances,

Sur présentation du rapport de Monsieur le Maire,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Article 1 : décide modifier la composition des commissions municipales comme suit :

COMMISSION JEUNESSE – AFFAIRES SCOLAIRES

- Suppression de Frédérique TEXIER – Pas de remplacement

COMMISSION CULTURE – ANIMATION

- Suppression de Stéphane HERVY et Emilie LATALLERIE – Pas de remplacement

COMMISSION SPORTS – LOISIRS

- Suppression de Frédérique TEXIER
- Désignation de Christian ROBIN

Article 2 : nomme les représentants de la municipalité dans les instances suivantes :

DELEGUES DE LA COMMUNE AU CCAS

- Suppression de Blandine CROCHARD-COSSADE
- Désignation de Michel THYBOYEAU

OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS

- Suppression de Frédérique TEXIER
- Désignation de Christian ROBIN

NAUTISME EN PAYS BLANC

- Suppression de Frédérique TEXIER
- Désignation d'Emilie LATALLERIE

CONSEIL D'ÉCOLES

- Désignation de Blandine CROCHARD-COSSADE

3 - Indemnité des élus

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2123-20 et suivants,

CONSIDERANT qu'il appartient au conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints et conseillers municipaux (l'indemnité du maire étant obligatoirement fixée à 55%),

CONSIDERANT l'enveloppe globale et l'inscription budgétaire de cette dépense,

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Article 1 : fixe l'ensemble des indemnités à verser aux élus municipaux en pourcentage de l'indice brut 1015 de la fonction publique comme suit :

	Nbre d'élus	% de l'indice 1015	Total
Maire	1	55	55
Adjoints	8	15,80	126,40
Conseillers Municipaux délégués ayant une délégation de fonction	2	7,90	15,80
Conseillers Municipaux délégués ayant une délégation de signature	3	4,42	13,26
Conseillers Municipaux	13	1,58	20,54
			231

